



La révision des antécédents du Canada en matière de droits de l'homme par les Nations Unies démontre que le Canada ne fait pas son travail

Genève, Suisse (Le 9 juin 2009) – Les peuples autochtones et les représentants des organisations sont profondément déçus par la réponse du Gouvernement du Canada à une importante révision des antécédents du Canada en matière de droits de l'homme effectuée par le Conseil des droits de l'homme.

Comme partie du processus de Révision périodique universelle (RPU), les membres des états-membres des Nations Unies ont formulé un grand nombre de recommandations au Canada en février. La réponse du Canada, laquelle a été publiquement diffusée le 5 juin, devra être livrée à Genève, aujourd'hui.

« En tant que membre et supporteur de longue date du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, on s'attendrait à ce que le Canada fasse tous les efforts possibles afin d'assurer que sa propre implication au niveau du processus de Révision périodique universelle soit un exemple positif pour les autres états » a déclaré le Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations Wilton Littlechild, « Au lieu de cela, le Canada a fait de son mieux pour éviter de s'impliquer réellement dans la question de l'amélioration des droits de l'homme sur le terrain ».

Dans sa réponse, le Canada a rejeté 28 des 68 recommandations dont presque la moitié affectait directement les Peuples autochtones, incluant l'appel par de nombreux états-membres pour que le Canada repense sa position concernant la *Déclaration des droits des peuples autochtones* des Nations Unies.

Le Canada a grandement manqué de s'impliquer au niveau d'actions concrètes même lorsqu'il n'avait pas encore rejeté les recommandations de la Révision périodique. Dans la plupart des cas, le rapport du Canada réitère simplement les programmes et services existants, plutôt que de s'impliquer au niveau d'actions nouvelles et concrètes requises afin de régler le problème.

Par exemple, au regard de la violence perpétrée à l'égard des femmes autochtones, que le Canada reconnaît et cite dans son rapport, il mentionne qu'il s'agit d'une « question urgente pour le Canada ». D'autre part, le gouvernement mentionne qu'il « accepte les principes fondamentaux derrière les recommandations de la RPU mais ignore leur contenu spécifique.

Ces recommandations comprennent la mise en place de « rapport globaux et d'analyses statistiques de l'envergure et du caractère de la violence perpétrée à l'égard des femmes autochtones » et d'une stratégie nationale en consultation avec les représentants autochtones, dans le but de répondre à la gravité des questions ».

La présidente Beverley Jacobs de l'Association des femmes autochtones du Canada mentionne que « Nous connaissons les actions le Canada - de même que d'autres états à travers le monde – doivent prendre afin d'améliorer la vie des femmes autochtones – nous espérons que le Canada saisira cette occasion de démontrer à la communauté mondiale qu'il effectuera les démarches nécessaires en vue d'améliorer ses antécédents en matière de droits de l'homme pour les femmes autochtones ».

Le refus du Canada de reconnaître la *Déclaration des droits des peuples autochtones* des Nations Unies est une autre source d'inquiétude au niveau de cette Révision périodique universelle. Malgré les nombreux appels au Canada en vue d'endosser et de mettre en œuvre cet instrument international des droits de l'homme, ce dernier a rejeté cette recommandation. Tel que le mentionne le Chef régional Wilton Littlechild, « Le Canada s'est engagé dans cette révision des Nations-unies en vue de « promouvoir et protéger les droits de l'homme par le biais de normes internationales en la matière ». Cela doit inclure la reconnaissance de la *Déclaration des droits des peuples autochtones* des Nations-unies, si le Canada doit faire preuve de crédibilité en tant que chef de file en matière de droits de l'homme ».

La Révision prend fin aujourd'hui à Genève. Le Canada sera réévalué encore dans quatre ans. L'association des femmes autochtones du Canada ainsi que l'Assemblée des Premières Nations font appel au Canada afin de faire de sorte qu'un travail de collaboration ait lieu avec les Peuples autochtones du Canada, dans le but d'amener des améliorations concrètes dans la protection des droits de l'homme.

L'Assemblée des Premières Nations est l'organisme national qui représente les citoyens des Premières Nations au Canada.

L'Association des femmes autochtones du Canada est un regroupement de 13 organismes de femmes autochtones et représente la voix nationale des femmes autochtones au Canada.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Gina Cosentino, Relations gouvernementales
Assemblée des Premières Nations
(613) 241-6789 ext. 356, mobile (613) 314-2661
gcosenino@afn.ca

Joshua Kirkey, Conseiller en communications
Association des femmes autochtones du Canada
(613) 722-3033 poste 231, cellulaire (613) 290-5680
jkirkey@nwac-hq.org